Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 029-242900793-20260225-2026_CC_32-DE

Communauté Lesneven Côte des Légendes
Kumuniezh Lesneven Aod ar Mojennoù

Membres en exercice : 40
- **Présents : 37**
- **Votants : 40**
- **Quorum atteint**

Date d'affichage de la convocation : 12/02/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION N° 2026_CC_32

Séance du 25/02/2026

Le 25 février 2026 à 18 h 00, le conseil communautaire – dûment convoqué le 12 février 2026 – s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil de l'hôtel communautaire de Lesneven, sous la présidence de Claudie BALCON, Présidente.

Commune	NOM	Prénom	PRESENT	ABSENT	Le cas échéant, pouvoir donné à (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT) :
GOULVEN	ILIOU	Yves	X		
GUISSENY	CABON	Herveline	X		
GUISSENY	CONQ	Mickaël	X		
GUISSENY	RAPIN	Raphaël	X		
KERLOUAN	COLLIOU	Christian	X		
KERLOUAN	GAC	Marie-Jo	X		
KERLOUAN	GUÉZÉNOC	Georges	X		
KERNILIS	IMBERDIS	François-Xavier		X	Sandra ROUDAUT
KERNILIS	ROUDAUT	Sandra	X		
KERNOUËS	BÈLE	Christophe	X		
LANARVILY	FRANQUES	Xavier	X		
LE FOLGOËT	CASTEL	Odette	X		
LE FOLGOËT	KERBOUL	Pascal	X		
LE FOLGOËT	LE GALL	Michel	X		
LE FOLGOËT	LE ROUX	Emmanuelle		X	Odette CASTEL
LESNEVEN	BALCON	Claudie	X		
LESNEVEN	BERTHOU	Christine	X		
LESNEVEN	BOUCHARE	Julien	X		
LESNEVEN	CHAPALAIN	Claire	X		
LESNEVEN	CORNIC	Pascal		X	Julien BOUCHARÉ
LESNEVEN	KERMARREC	Nicolas	X		
LESNEVEN	LOAËC	Guy	X		
LESNEVEN	MARTIN	Aurélie	X		
LESNEVEN	LE BIHAN	Sophie	X		
LESNEVEN	QUINQUIS	Yves	X		
PLOUDANIEL	BOUCKAERT	Isabelle	X		
PLOUDANIEL	GUIZIOU	Pierre	X		
PLOUDANIEL	MAYOL	Sandrine	X		
PLOUDANIEL	SERVEL	Philippe	X		
PLOUDANIEL	TANNÉ	Michel	X		
PLOUIDER	LAGADEC	Marylène	X		
PLOUIDER	MAZÉ	David	X		
PLOUIDER	PAUGAM	René	X		
PLOUNEOUR-BRIGNOGAN-PLAGES	ABGRALL	Sandrine	X		
PLOUNEOUR-BRIGNOGAN-PLAGES	GOULAOUIC	Pascal	X		
PLOUNEOUR-BRIGNOGAN-PLAGES	ABAUTRET	Pierre	X		
SAINT-FREGANT	GALLIOU	Cécile	X		
SAINT-MEEN	BEAUGENDRE	Louis	X		
SAINT-MEEN	MADEC	Jean-Pierre	X		
TREGARANTEC	TOUDIC	Yann	X		

Secrétaire de séance : Aurélie MARTIN

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 029-242900793-20260225-2026_CC_32-DE

FINANCES : SUBVENTION D'EXPLOITATION AU BUDGET ABATTOIR

Lors de la préparation budgétaire 2026 du budget de l'abattoir, le montant de 143 000 € apparait comme le déficit d'exploitation prévisionnel.
Ce déficit résulte principalement d'une prévision de 50 000€ en dépenses de prime d'assurances et d'une dotation aux amortissements trop élevée par rapport aux recettes d'exploitation.
Concernant la prime d'assurance, la consultation lancée en fin d'année 2025 s'est révélée infructueuse pour les lots dommage aux biens et responsabilité civile. Depuis, la communauté de communes consulte des compagnies d'assurances afin de conclure des contrats de gré à gré. Il apparaît que les montants des polices d'assurances vont être très élevés, d'où la prévision.
Concernant les recettes d'exploitation, les recettes d'abattage ont largement augmenté ces dernières années, la quantité abattue étant passée de 442 tonnes en 2020 à 1 066 tonnes en 2025.
Parallèlement à cette augmentation de volume, les tarifs d'abattage ont été augmentés de 23 % pour les gros bovins, 4% pour les veaux et les porcs charcutiers et 14% pour les porcelets.
L'augmentation des tarifs s'effectue de manière raisonnée afin de fidéliser les apporteurs locaux, clients de l'établissement.
En effet, une trop forte progression des tarifs, dans un contexte de vive concurrence serait fatale à l'abattoir et à la vie économique du territoire.
Le CFU 2025 fait apparaître le montant de 501 182.52 € en prestations de services, qui correspondent aux recettes d'abattage.
La prise en charge du montant du déficit de 143 000 € par les recettes d'abattage amèneraient celles-ci à hauteur de 644 000€, soit une augmentation brutale des tarifs de 29%.
Comme évoqué ci-dessus, cette augmentation ne paraît pas envisageable en l'espèce.

Eu égard à l'importance économique majeure de cet équipement public qui favorise notamment les circuits courts et propose aux professionnels et éleveurs des conditions d'abattage de proximité et aux habitants une viande tracée et de qualité,

Vu l'avis favorable de la commission finances, prospectives, commande publique, communication du 10 février 2026, comme le permet l'article L2224-2 du CGCT,

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver le versement d'une subvention de 143 000 € par le budget principal au budget de l'abattoir.

<u>Décision</u> : approbation à l'unanimité

Pour extrait conforme,

La Présidente
Claudie BALCON

Claudie BALCON
Signature numérique de Claudie BALCON
Date : 2026.03.04 09:49:51 +01'00'